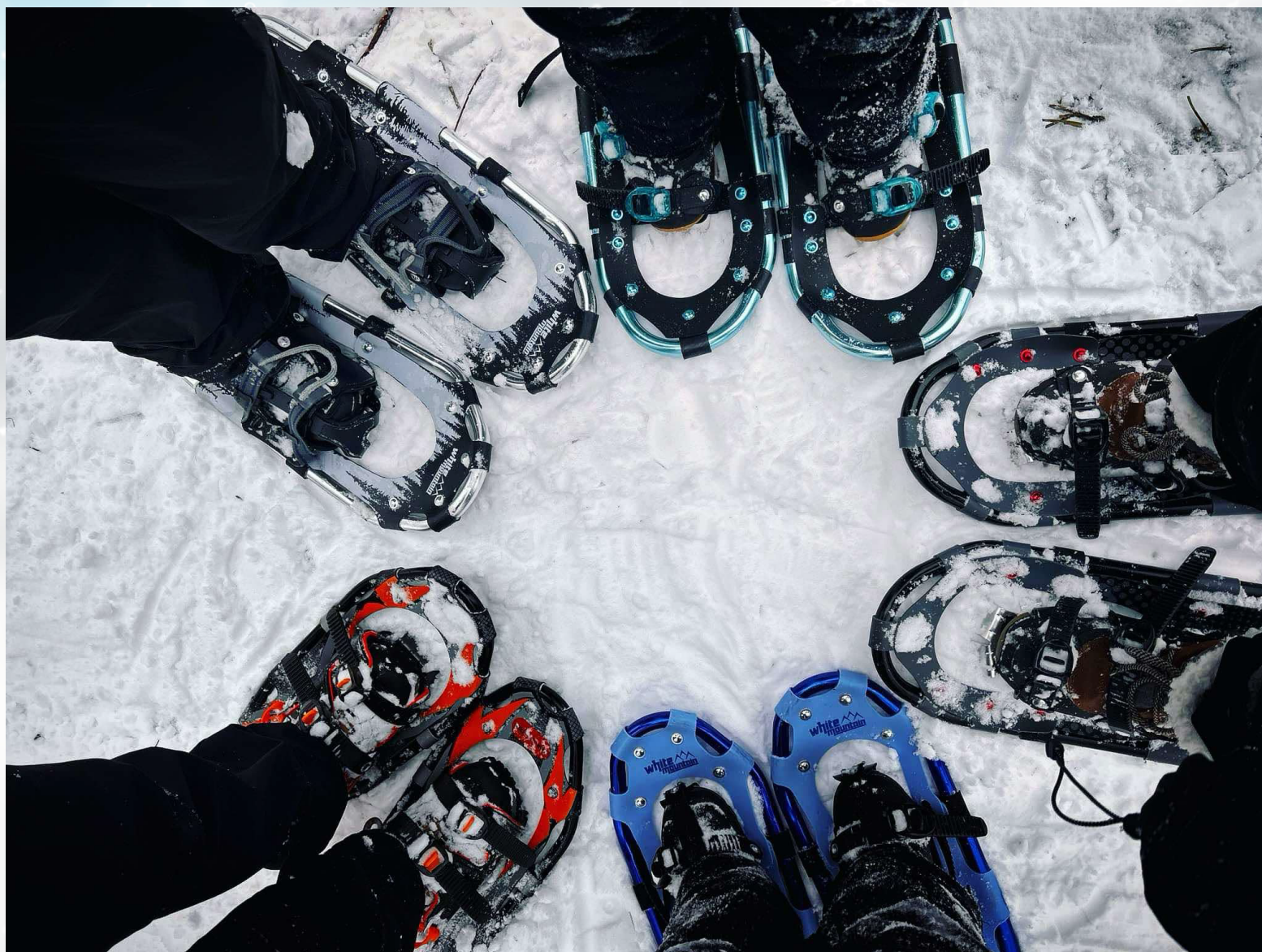


l'Armagh joie



ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyens et citoyennes,

Le conseil municipal a posé, pour 2026, des choix responsables et guidés par un objectif clair : alléger le fardeau fiscal des citoyennes et des citoyens, tout en assurant la pérennité des services municipaux.

Ainsi, la taxe foncière a été abaissée, et les taxes de services, prises dans leur ensemble, ont également connu une diminution. Certaines variations demeurent toutefois nécessaires afin de refléter plus justement les coûts réels des services offerts.

Les services d'eau potable et d'égouts ont entraîné une légère hausse, attribuable à l'augmentation des coûts d'exploitation et d'entretien de ces infrastructures essentielles. À l'inverse, les frais liés aux ordures ménagères ont diminué, contribuant à un meilleur équilibre global.

Concrètement :

- Les citoyennes et citoyens desservis par l'eau et les égouts constateront une légère variation de leur compte de taxes comparativement à 2025;
- Les citoyennes et citoyens non desservis par l'eau et les égouts bénéficieront quant à eux d'une baisse de leur compte de taxes.

Il est important de rappeler que, même si certains postes budgétaires augmentent, notamment en voirie ou pour l'eau et les égouts, le budget municipal doit toujours être analysé dans son ensemble.

En 2026, le conseil municipal a procédé à des réorganisations, à des ajustements de priorités et à une gestion plus rigoureuse de certaines dépenses, ce qui a permis de réduire ou de stabiliser d'autres postes. À cela s'ajoutent la diminution de certaines quotes-parts ainsi qu'une tarification mieux alignée sur les coûts réels des services.

C'est cette combinaison de facteurs, et non un seul poste budgétaire, qui permet aujourd'hui de réduire les taxes, tout en continuant d'investir là où c'est nécessaire afin de maintenir nos services et nos infrastructures en santé, dans le respect de la capacité de payer de la population.

Mélanie Bolduc, Mairesse

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

23 février 23 mars 27 avril 25 mai 29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

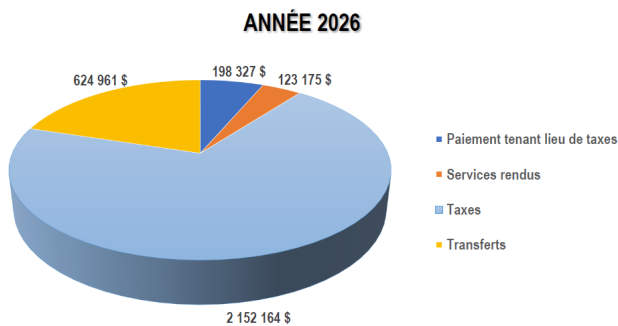
BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT

REVENUS

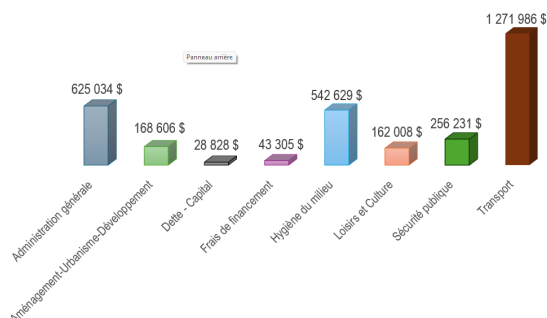
	2025	2026	Écart
Taxes	2 181 217 \$	2 152 164 \$	(29 053 \$)
Paiement tenant lieu de taxes	190 096 \$	198 327 \$	8 231 \$
Services rendus	68 810 \$	123 175 \$	54 365 \$
Transferts	551 064 \$	624 961 \$	73 897 \$
TOTAL REVENUS	2 991 187 \$	3 098 627 \$	107 440 \$

REVENUS | RÉPARTITION



DÉPENSES

	2025	2026	Écart
Administration générale	628 855 \$	625 034 \$	(3 821) \$
Sécurité publique	246 686 \$	256 231 \$	9 545 \$
Transport	1 196 769 \$	1 271 986 \$	75 217 \$
Hygiène du milieu	533 237 \$	542 629 \$	9 392 \$
Aménagement Urbanisme Développement	164 167 \$	168 606 \$	4 439 \$
Loisirs et Culture	139 603 \$	162 008 \$	22 405 \$
Frais de financement	48 384 \$	43 305 \$	(5 079) \$
Dette - Capital	33 486 \$	28 828 \$	(4 658) \$
TOTAL DÉPENSES	2 957 701 \$	3 098 627 \$	112 098 \$



INVESTISSEMENTS

UNE VISION D'AVENIR POUR ARMAGH

Le Plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 s'inscrit dans une vision claire et stratégique du conseil municipal : **assurer la pérennité de nos infrastructures existantes tout en préparant activement l'avenir d'Armagh.**

Investir dans nos routes, nos réseaux d'aqueduc et d'égouts, nos bâtiments municipaux et nos équipements collectifs, c'est d'abord un choix de responsabilité. Ces infrastructures constituent la colonne vertébrale de notre municipalité. **Les maintenir en santé aujourd'hui, c'est éviter des coûts plus importants demain,** garantir la qualité des services offerts à la population et préserver le patrimoine collectif que nous avons le devoir de transmettre aux générations futures.

Parallèlement, le conseil municipal regarde résolument vers l'avenir. Armagh possède un **potentiel exceptionnel**, notamment en matière de villégiature, de développement domiciliaire et de mise en valeur de son caractère récréotouristique. Ce potentiel réel ne demande qu'à être structuré, accompagné et soutenu par des investissements cohérents et raisonnables.

Cette volonté de **développer Armagh de manière harmonieuse**, en favorisant des projets porteurs respecte notre milieu de vie, notre environnement et notre identité locale. Il s'agit de créer les conditions gagnantes pour accueillir de nouveaux citoyens, stimuler l'économie locale et renforcer l'attractivité de notre territoire, tout en demeurant fidèles à nos valeurs.

Cette vision d'avenir ne peut se construire sans la population. Le conseil municipal croit profondément que **le développement d'Armagh se fait avec et pour ses citoyennes et citoyens.** C'est ensemble, dans un esprit de collaboration, de transparence et d'écoute, que nous bâtissons une municipalité forte, vivante et tournée vers demain.

Le budget 2026 n'est donc pas qu'un exercice financier : il est le reflet d'un projet collectif, d'une ambition partagée et d'une volonté commune de faire grandir Armagh, aujourd'hui et pour les années à venir.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

	2026	2027	2028
ADMINISTRATION			
Maintien des équipements	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Mise à jour du système informatique			
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE			
Habits de combat (bunker)	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$
Radios			
Boyaux			
TRANSPORT			
1er Rang Nord-Est	75 000 \$	75 000 \$	30 000 \$
Route Jean Charron			
Rechargement dans les rangs	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
LOISIRS			
Caméras	10 000 \$	5 500 \$	5 500 \$
Amélioration du terrain			
Toit patinoire		90 000 \$	
Maison des Jeunes		5 000 \$	
Terrain pickleball			
Pumptrack			300 000 \$
Piscine			400 000 \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

	2026	2027	2028
HYGIÈNE DU MILIEU			
Usine épuration	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Disposition des boues	10 000 \$	3 500 \$	3 500 \$
Géotube			
DÉVELOPPEMENT			
Parc des chutes - Villégiature / Chalets		100 000 \$	150 000 \$
Plateforme prête à camper		15 000 \$	
Terrasse restaurant		50 000 \$	
Cabane arbre			40 000 \$
Minigolf		30 000 \$	
Domiciliaire			800 000 \$
TOTAL	139 000 \$	1 218 000 \$	973 000 \$

SOURCE DE FINANCEMENT

Taxation
Subvention
Emprunt
TECQ
Fonds roulement
Autres



MERCI !

Message de votre municipalité

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec beaucoup de fierté et d'enthousiasme que j'ai accepté le poste de directrice générale de notre municipalité. Plusieurs d'entre vous me connaissent déjà à travers mon implication sociale et communautaire, un engagement qui m'a toujours tenue à cœur.

J'ai eu le privilège d'occuper le poste de directrice générale à Saint-Fabien-de-Panet, au sein de la MRC de Montmagny, une expérience riche qui m'a permis de développer une vision globale de la gestion municipale, axée sur la collaboration, la transparence et le service aux citoyens.

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureuse de pouvoir mettre cette expérience au profit de ma propre communauté. Oeuvrer là où l'on vit, entourée de gens que l'on connaît et que l'on croise au quotidien, donne encore plus de sens à mon travail. Je me réjouis également de collaborer étroitement et harmonieusement avec les membres du conseil municipal afin de poursuivre le développement de notre milieu, dans un climat de respect, d'écoute et de confiance.

Au plaisir d'échanger avec vous!

Fadia Bayrakdar



TAXES MUNICIPALES SIX VERSEMENTS ADOPTÉS

Lors de sa séance extraordinaire du 26 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le règlement de taxation 2026 (REG 217-26), visant à permettre le paiement des comptes de taxes municipales en six (6) versements.

Cette décision a été prise en réponse à une demande citoyenne, dans un souci de faciliter la planification financière des contribuables.

Les dates des versements pour l'année en cours sont les suivantes :

- Versement 1 : 2 mars
- Versement 2 : 13 avril
- Versement 3 : 25 mai
- Versement 4 : 13 juillet
- Versement 5 : 24 août
- Versement 6 : 5 octobre

Le conseil se réjouit de cette mesure, qui s'inscrit dans une volonté d'écoute et d'adaptation aux besoins de la population.

COMPTES DE TAXES MUNICIPALES 2026

Les comptes de taxes municipales pour l'exercice financier 2026 seront envoyés au cours du mois de février. Nous désirons vous rappeler que vous pouvez vous inscrire aux paiements préautorisés. En adhérant à ceux-ci, vous êtes assurés que vos 6 versements de taxes seront prélevés aux dates inscrites sur vos coupons. De cette façon, vous évitez de payer des frais d'intérêt qui s'ajoutent lorsque le versement de taxes est payé en retard. Remplissez le formulaire ci-joint, faites-nous-le parvenir avec un spécimen de chèque et il nous fera plaisir de vous inscrire.

Vous pouvez aussi payer vos taxes par internet (Accès-D), au guichet automatique, au comptoir de votre institution financière, par la poste ou en vous présentant au bureau municipal (débit ou chèque). Lorsque vous payez votre compte par internet (Accès-D) ou au guichet, **vérifiez l'exactitude de votre numéro de matricule**, car celui-ci a pu être modifié lors d'une opération cadastrale.

De plus, si vous avez plusieurs propriétés, lorsque vous utilisez le paiement par l'un ou l'autre des services offerts par votre

institution bancaire, n'oubliez pas que vous devez faire le paiement avec chacun des numéros de matricule.

Réception des comptes de taxes par courriel

Puisque cela nous est souvent demandé, il est possible pour vous de recevoir votre compte de taxes par courriel. Il suffit de remplir le formulaire joint au journal et nous le retourner au bureau municipal.

Merci de votre collaboration.

La direction



Message de votre municipalité

TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Pour les propriétaires d'immeubles

La Municipalité offre aux propriétaires d'immeubles la possibilité de recevoir les comptes de taxes municipales par courriel.

Ce qu'il faut savoir

- Pour vous inscrire au service de transmission électronique des comptes de taxes, vous devez être le propriétaire ou un des propriétaires autorisés au dossier.
- Si vous êtes plus d'un propriétaire, les copropriétaires doivent signer le formulaire d'inscription afin d'autoriser un des copropriétaires à recevoir le compte de taxes par courriel.
- Une fois inscrit, vous ne recevrez plus de compte de taxes en format papier par la poste.
- Vous avez la responsabilité de modifier votre adresse courriel si celle-ci doit être remplacée.
- Vous pouvez, en tout temps, annuler votre adhésion à la transmission électronique des comptes de taxes en communiquant avec la Municipalité, au numéro de téléphone suivant : 418 466-2916 ou par courriel à info@armagh.ca
- Votre abonnement à la transmission électronique de comptes de taxes sera automatiquement désactivé pour une propriété qui a fait l'objet d'un transfert (d'une vente).
- Vous devez compléter un coupon d'inscription par matricule.
- La Municipalité ne se tient pas responsable si vous ne recevez pas votre compte de taxes ou s'il y a erreur dans l'adresse électronique.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez reçu votre compte de taxes chaque année à la fin février.

Procédure pour l'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de compléter le coupon et de le retourner à la Municipalité à l'adresse suivante :

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle, Armagh (Québec) G0R 1A0
ou par courriel à : info@armagh.ca

COUPON À COMPLÉTER

INSCRIPTION À LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Numéro de matricule : _____

Adresse de la propriété : _____

*** Si plus d'un propriétaire, s.v.p. inscrire
le prénom et le nom de chacun**

Prénom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse courriel : _____

Téléphone : _____

*** La signature de tous les propriétaires est obligatoire**

Signature : _____



Message de votre municipalité

depasser 3,4 pouces de largeur et 0,9 pouce de hauteur.



ADHÉSION AU DÉBIT PRÉAUTORISÉ ACCORD DE DPA DU PAYEUR

Titulaire(s) et coordonnées du compte

Nom et prénom du (des) titulaire(s)			N° de téléphone
Adresse (rue, ville, province)			Code postal
Nom de l'institution financière où est détenu le compte	N° de l'institution	N° de transit	N° de compte (avec chiffre vérificateur)

Organisme bénéficiaire – Information de contact

Nom de l'organisme MUNICIPALITÉ D'ARMAGH	A/S ou courriel info@armagh.ca	
Adresse (rue, ville, province) 5 RUE DE LA SALLE, ARMAGH (QUÉBEC)	Code postal G0R 1A0	Téléphone 418-466-2916

Autorisation de retrait

Je, soussigné(e) (s'il s'agit d'une personne morale, ici représentée par son ou ses représentant[s] dûment autorisé[s]), autorise l'organisme bénéficiaire à effectuer des débits préautorisés (DPA) dans mon compte à l'institution financière désignée ci-dessus, à la fréquence suivante :

- ☐ hebdomadaire ☐ aux deux semaines ☐ bimensuelle ☐ mensuelle
☒ autre (préciser la mesure ou l'événement qui définit la fréquence) LES DATES INSCRITES SUR LE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

Chaque retrait correspondra :

- ☐ à un montant variable, lequel me sera communiqué par l'organisme bénéficiaire, par écrit, au moins 10 jours avant la date d'échéance.
☐ à un montant fixe de _____ \$, lequel pourra être majoré sans autre autorisation de ma part, pourvu que l'organisme bénéficiaire me transmette un avis écrit au moins 10 jours avant la date d'échéance du paiement tel que modifié :

pour le service suivant : _____

le tout constituant un DPA ☐ personnel/particulier ☐ d'entreprise

Renonciation :

- ☒ Je renonce à recevoir l'avis écrit de 10 jours mentionné ci-dessus.
☐ J'accuse réception d'une copie de cet Accord et je renonce à toute autre confirmation avant le premier paiement.

Changement ou annulation :

J'informerai l'organisme bénéficiaire, dans un délai raisonnable, de tout changement aux présentes.

Je peux révoquer mon autorisation à tout moment, sur signification d'un préavis de 7 jours (maximum de 30 jours civils). Pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation ou pour plus d'information sur mon droit d'annuler un Accord de DPA, je peux communiquer avec mon institution financière ou consulter le site de l'Association canadienne des paiements à l'adresse www.cdnpay.ca. Je dégage l'institution financière de toute responsabilité si la révocation n'était pas respectée, à moins qu'il ne s'agisse d'une négligence grave de sa part.

Je conviens que l'institution financière où j'ai mon compte n'est pas tenue de vérifier que le paiement est prélevé conformément à mon autorisation. J'atteste, de plus, que toutes les personnes dont les signatures sont nécessaires pour le fonctionnement du compte identifié ci-dessus ont signé la présente autorisation.

Je reconnais que le fait de remettre la présente autorisation à l'organisme bénéficiaire équivaut à la remettre à l'institution financière indiquée ci-dessus.

Remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent Accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de recours, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter www.cdnpay.ca.

L'institution financière me remboursera, au nom de l'organisme, les montants retirés par erreur dans les 90 jours civils du retrait pour un DPA **personnel** et dans les 10 jours ouvrables du retrait pour un DPA **d'entreprise**, dans la mesure où le remboursement est demandé pour une raison admissible.

Je comprends que je devrai faire une demande à cet effet à mon institution financière selon la procédure qu'elle me fournira.

Enfin, je reconnais qu'une demande de remboursement produite après les délais indiqués précédemment devra être réglée entre l'organisme et moi, sans responsabilité ni engagement de la part de l'institution financière.

Consentement à la communication de renseignements

Je consens à ce que les renseignements contenus dans ma demande d'adhésion au débit préautorisé soient communiqués à l'institution financière, dans la mesure où cette communication de renseignements est directement reliée et nécessaire à la bonne mise en œuvre des règles applicables en matière de débits préautorisés.

Signature du ou des titulaires

_____ Signature du titulaire du compte	_____ Date (jj/mm/aaaa)
_____ Signature du second titulaire (s'il s'agit d'un pour lequel deux signatures sont requises)	_____ Date (jj/mm/aaaa)

IMPORTANT : Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser l'organisme bénéficiaire.

NOUVELLE STRUCTURE

CDJ Armagh

emploi

**TU VEUX AVOIR DU FUN CET ÉTÉ?
TU AIMES TRAVAILLER AVEC DES JEUNES?
ET TU DÉBORDES D'IDÉES D'ACTIVITÉS?**

PARFAIT! LE CAMP DE JOUR D'ARMAGH RECRUTE!

3 ANIMATEURS/TRICES & 1 ANIMATEUR/TRICE EN CHEF NOUVEAU

ON CHERCHE DES PERSONNES QUI :

- SONT À L'ÉCOUTE
- AIMENT TRAVAILLER EN ÉQUIPE
- ONT DES IDÉES ET DES SOLUTIONS
- SAVENT S'AMUSER

INTÉRESSÉ(E)?

**ENVOIE TON CV À CDJARMAGH@GMAIL.COM
AVANT LE 20 MARS**

TU AS DES QUESTIONS?

APPELLE-MOI 418 576-5883



SERVICE INCENDIE

RAPPORT MENSUEL DES ACTIONS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AU CONSEIL MUNICIPAL ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCEMBRE 2025

Le présent rapport couvre la période du mois de décembre 2025 et fournit un bref aperçu de l'année complète.

Aux membres du conseil, les Services de sécurité Incendie, de Premiers Répondants et de Sécurité Civile de Saint-Raphaël et du SSI Armagh ont été impliqués dans plusieurs actions le mois dernier :

Interventions – incendie (4 STR et 2 ARM) :

- 2 appels en désincarcération pour sortie de route (STR + ARM)
- 1 entraide feu de résidence à St-Nérée (STR)
- 1 entraide gaz dangereux à St-Nérée (STR)
- 1 intervention avec la Sureté du Québec (ARM)

Intervention – premiers répondants (2) :

- 1 appel pour sortie de route sans blessé (STR)
- 1 appel pour arrêt cardiaque et respiratoire (STR)

Inspection et entretien :

Durant le mois :

- 4 inspections mécaniques et des équipements ont été effectuées dans chacune des casernes
- 1 rencontre du comité conseil en nautique
- Inspection externe et Conformité ULC / NFPA des APRIA (appareils de protection respiratoire autonome) dans les 2 services.

Autres tâches :

Durant le mois de décembre, d'autres tâches ont aussi été complétées par les 4 services :

1. Émission de 4 permis de feu à ciel ouvert (STR)
2. Formation de 16 pompiers P1 de la MRC
3. 3 rencontres avec les fournisseurs pour les budgets 2026
4. Soirée reconnaissance des pompiers (STR + ARM)
5. Ouverture candidatures pour obtention du grade de lieutenant (STR + ARM)
6. Mise en service des nouveaux APRIA et formation d'utilisateur
7. Participation aux parades de Noël de Saint-Raphaël et d'Armagh

Exercices mensuels :

- En décembre, nous prenons une relâche d'exercice pour la période des fêtes et ainsi permettre aux équipes de profiter de cette période au travers de nos appels d'urgence.

Sommaire annuel des interventions :

Durant l'année 2025, les services ont répondu à 95 appels d'urgence au service de sécurité incendie de Saint-Raphaël, 20 appels de premiers répondants et 40 appels au service de sécurité incendie d'Armagh. Les principaux appels sont concentrés sur les accidents, les alarmes non-fondées, les bris d'installation électrique, les feux à ciel ouvert et les interventions en incendie de bâtiments. Un rapport annuel sera présenté au cours du mois de mars prochain avec l'ensemble des informations.

Claude Morin, Adm.A. – directeur de la Sécurité publique

PRÉVENTION LES CENDRES

Point important : bien se départir des cendres sans causer un incendie !

Trop souvent, le réflexe est de vider les cendres supposément froides dans un bac en plastique, en carton, ou de bois et de placer le tout à l'extérieur sur la galerie et/ou tout près de l'un des murs de la résidence. C'est là que le feu débute!

Assurez-vous d'enlever les cendres de votre appareil de chauffage régulièrement et de les disposer dans un contenant métallique avec un fond surélevé muni d'un couvercle métallique. Par la suite, remisez le contenant loin de toute matière combustible, et sur un sol incombustible. Les cendres peuvent être encore chaudes après 7 jours et surtout ne jamais mettre des cendres dans votre bac de vidanges.



Dans notre municipalité



Bibliothèque Armagimo

Heures d'ouverture :

Lundi :	18 h 30 à 20 h
Mercredi :	10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h
Jeudi :	13 h à 15 h
Samedi :	9 h 30 à 12 h
Tél.:	418-466-3004
Courriel :	armagimobibliotheque@gmail.com

BONNE SAINT-VALENTIN

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent à tous les citoyens une très belle Saint-Valentin, remplie de douceur, de partage... et de belles lectures.



Accès arrière

Savez-vous que nous possédons une entrée pour les personnes à mobilité réduite à l'arrière du complexe sur la rue Rochefort? Cette entrée est très bien dégagée l'hiver. Vous devez cogner pour qu'on vous ouvre.



Fermeture tempête hivernale:



En cas de tempête hivernale ou de verglas, la bibliothèque pourrait fermer ses portes afin d'assurer la sécurité de tous.

Nous invitons la population à vérifier la page Facebook de la bibliothèque pour connaître l'état des ouvertures.

Merci de votre compréhension.

Libby – magazines numériques:

Saviez-vous que votre bibliothèque vous offre un accès gratuit à des revues en ligne? Simple et facile à utiliser, vous adopterez rapidement cette nouvelle façon de consulter vos magazines. La ressource en ligne Libby vous offre un accès numérique privilégié à des milliers de magazines comme 7 Jours, Les Idées de ma maison, Science & Vie, Coup de Pouce et National Geographic. Avec Libby, vous pouvez emprunter autant de revues que vous voulez. Il n'y a pas de retard, aucune amende et le service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7!

Pour les explorateurs, Libby offre des revues dans une vingtaine de langues allant de l'anglais au japonais, en passant par l'espagnol. Grâce à la magie du numérique, il est maintenant possible de traduire la majorité des revues en français. Vous avez ainsi accès à une grande variété de magazines étrangers, même si vous n'en maîtrisez pas la langue. Pour utiliser Libby, consultez les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA. Pour y accéder, vous devez avoir en main votre carte d'abonné(e) et votre NIP. Une fois inscrit(e), vous pourrez télécharger l'application Libby, disponible dans l'App Store et sur Google Play.

Mention honorable :



La bibliothèque souhaite souligner l'engagement et le dévouement de Rosélianne, bénévole depuis maintenant 2 ans.

Chaque trois semaines, Rosélianne vient prêter main-forte à la bibliothèque, accompagnée de sa mère. Sa présence régulière, son sourire et sa volonté d'aider font une réelle différence pour notre milieu.

Nous tenons à la remercier sincèrement pour son implication précieuse et son bel esprit de bénévolat.

Merci Rosélianne, et merci à sa maman pour ce bel engagement partagé!

Muséo :

Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre! Partez à la découverte de différents musées des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches grâce aux laissez-passer MUSÉO. Disponibles d'octobre à mai, les cartes MUSÉO sont valables pour 2 adultes et tous les enfants de 17 ans et moins d'une même famille. Elles offrent l'entrée gratuite aux musées suivants:

- Minéro-Musée de Thetford, KB3
- Musée d'art contemporain de Baie-Saint-Paul
- Musée de Charlevoix
- Musée de la civilisation
- Musée de la mémoire vivante
- Musée la Lorraine
- Musée des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours
- Musée maritime du Québec
- Musée Marius-Barbeau
- Musée du Monastère des Augustines
- Musée Huron-Wendat
- Musée Royal 22e Régiment (Citadelle de Québec)

Pour bénéficier de ce service, présentez-vous à votre bibliothèque. Pour tous les détails, visitez le www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/museo



Dans notre municipalité



La Barre du Jour

Prendre soin de notre santé mentale... autrement!

Imaginez des espaces autres que l'hôpital pour vivre et traverser une crise. Un lieu où l'on peut cheminer à son rythme sans se sentir jugé. Un organisme dans lequel l'étiquette du diagnostic ne colle pas. Un endroit où l'on est accueilli comme dans une famille et où l'on valorise l'expérience de la santé mentale comme un savoir. Imaginez des valeurs humaines de solidarité et d'entraide. Des espaces démocratiques où l'on met l'accent sur la participation de chacun et chacune à la vie collective de l'organisme.

L'approche alternative en santé mentale est au cœur des actions de La Barre du Jour. Elle se caractérise par une autre vision des problématiques en santé mentale, une autre manière d'accueillir la souffrance émotionnelle où les personnes sont considérées à travers leur histoire personnelle, leur contexte et les réalités auxquelles elles font face. L'alternative remet en question la culture biomédicale axée sur la maladie plutôt que sur la santé. Elle questionne la culture sociale centrée sur la productivité et la performance individuelle.

Notre groupe d'entraide

Les activités ont comme effets de briser l'isolement et créer un sentiment d'appartenance. Notre vie associative laisse amplement la place à la participation des membres, ce qui met les gens en mouvement pour qu'ils reprennent du pouvoir sur leur vie et reprennent confiance en eux. Ils reçoivent ici des outils essentiels pour être intégré et participatif dans la communauté.

Parmi les activités offertes, il y a des activités d'information et de sensibilisation, des ateliers de croissance personnelle, des ateliers de cuisine et repas communautaires, des ateliers créatifs et culturels et des groupes d'échange.

Suivis individuels

Le volet d'intégration socioprofessionnelle assure un suivi individuel, personnalisé et gratuit afin que les conditions de vie soient optimales. Ayant une approche globale, l'intervenante qualifiée accompagne les personnes sur les déterminants sociaux de la santé entre autres, la sécurité d'emploi, les conditions de travail, le logement, l'exclusion sociale et le filet de sécurité sociale. L'objectif est de favoriser l'intégration au marché du travail, l'amélioration des conditions de vie, l'autonomie et la participation sociale.

Ressource Atelier

La Ressource Atelier est notre point de service situé au 157-A, rue Commerciale à St-Damien. Il accueille notre atelier de travail et notre boutique éco-responsable et offre des activités de croissance personnelle, des ateliers de cuisine et de travail manuel. Ouvert à tous, vous êtes les bienvenues pour venir manger une bonne soupe repas les mercredis midi.

Hébergement transitoire (nouveau)

À La Barre du Jour, nous offrons quatre grandes chambres d'hébergement transitoire, un espace chaleureux et respectueux de la dignité de chaque personne.

Notre service d'hébergement est bien plus qu'un toit: c'est une main tendue dans un moment charnière, un accompagnement humain et bienveillant, soutenu par des outils concrets pour retrouver stabilité, confiance et autonomie.

Ici, chaque personne est soutenue par un véritable filet social, pour reprendre le pouvoir sur sa vie et avancer vers un mieux-être durable.

En conclusion

Tu te sens seulE... isoléE... incomprisE... Tu sens que tes émotions sont fragilisées, hors de contrôle... Tu ressens une pression sociale, tu te sens excluE? Tu vis de l'insomnie, de l'anxiété, tu ne te reconnais plus? La Barre du Jour est là pour te donner des outils afin que tu puisses te sentir mieux, comprisE et que tu brises ton isolement.

Viens prendre soin de toi, on t'attend!

35, rue Leclerc, Saint-Gervais
157-A, rue Commerciale, Saint-Damien

418 887-7100

info@labarredujour.com

Suivez-nous



ATELIER TRICOT

**JEUDI 26 FÉVRIER
13H30 ET 18H30**

**VENEZ ESSAYER OU PARFAIRE VOS CONNAISSANCES
AVEC LOUISE QUI VOUS GUIDERA DANS
UN PROJET DE TRICOT.
MATÉRIEL FOURNI.**

AU PLAISIR DE TRICOTER AVEC VOUS!

Dans notre municipalité



Cercle des Fermières Armagh

Bonjour à toutes,

19 mars 2026 : 13h30

**Activité : Atelier de tapis croché
44 rue de la Fabrique, Armagh**

Lorraine vous accompagnera dans ce projet de tapis croché sur canevas. Matériel fourni

19 mars 2026 : 18h30

**Réunion Régulière
Complexe municipal, 7 rue de la Salle. Armagh**

**Présentation et adoption du rapport annuel du Cercle
Rapport des comités
Suggestion au concours d'artisanat textiles et autres.
Venez assister à une technique en démonstration.
Apportez vos travaux**

**Sylvie Simard
Communication et recrutement
Cercle des Fermières Armagh
418-905-5690**

Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

Mercredi le 14 janvier, 64 personnes se sont attablées pour déguster un délicieux repas dont le thème était : Menu réconfort. Ce premier repas de l'année fut très apprécié. L'ambiance était à la bonne humeur et dans le plaisir de revoir les connaissances pour prendre de leurs nouvelles après le Temps des Fêtes.

Le prochain dîner aura lieu le **11 février 2026**, à la salle du complexe municipal, Armagh.

Thème : La St-Valentin

Menu : Soupe Won ton
Egg roll
Nouilles chinoises
Riz chinois et légumes chinois
Gâteau au chocolat
Café et thé



Coût : 16\$ pour les membres FADOQ d'Armagh et des environs

Pour ajouter de l'ambiance à notre thème, portons des vêtements ou accessoires de couleur **ROUGE** ... La salle sera décorée et nous soulignerons cette fête en donnant un cadeau à un Valentin et une Valentine.

Rappel IMPORTANT!

Il n'y a plus d'alerte météo, l'activité a lieu à la date prévue.

Le repas étant préparé à l'avance par un service de traiteur:

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant vendredi le 6 février 2026

Contacter Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou

Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant vendredi le 6 février 2026.

Les réservations ou annulations passées le délai causent des soucis à l'organisation.

Merci à l'avance pour votre collaboration.

Nous vous rappelons qu'il est possible de jouer aux cartes ou à un autre jeu de société pendant que nous effectuons le rangement de la salle après le repas. Des jeux de cartes, crible et chromino sont à votre disposition.

Abonnement

Nous vous rappelons qu'un abonnement à la FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts, nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ. Il se renouvelle constamment.

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30\$ pour une année et 55\$ pour 2 ans. Il comprend également un abonnement à la revue : Virage, publiée 4 fois par année.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional pour renouveler votre carte.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

En attendant de vous rencontrer à notre prochaine activité, nous vous donnons une recette intéressante pour la Saint-Valentin soit : une demi-tasse de câlins, deux tiers de bisous, une demi-cuillère à soupe de sourire et du chocolat avec les personnes qui vous sont chères! Et n'oubliez pas de prendre soin de vous...

Mme Ginette Bernard présidente

Mme Louise Turmel, secrétaire

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration
Club FADOQ, l'Anneau d'Or d'Armagh

Linda Boutin

impotboutin@gmail.com



IMPÔT

Déclaration des revenus des particuliers

19, Chemin du Lac Jeannot Nord
Armagh, QC G0R 1A0

Rés : 418 466-2689
Cell : 581 308-2689



DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR DES GENS DE VOTRE MUNICIPALITÉ

- ✓ 1 heure par semaine, le mardi
- ✓ Frais remboursés*
- ✓ Livraison de repas aux aînés

*Indemnisation de 0,54 \$/km

Pssst... dans Bellechasse,
les kilomètres peuvent monter vite 😊
Heureusement, ils sont entièrement remboursés!





**Vous êtes invité au dîner de la
FADOQ l'Anneau d'Or d'Armagh**

**Date : mercredi le 11 février 2026
Lieu : salle du complexe municipal, Armagh**

Thème : La ST-VALENTIN



MENU

**Soupe Won ton
Egg roll
Nouilles chinoises
Riz chinois
Légumes chinois
Gâteau au chocolat**

Café et thé

Coût : 16\$ pour les membres Armagh et environs

Les repas sont préparés par un service de traiteur.

**RÉSERVATION OBLIGATOIRE AVANT VENDREDI
LE 6 février 2026.**

EN CAS D'ABSENCE, aviser avant vendredi le 6 février 2026

Communiquer avec :

**Mmes Ginette Bernard 418-466-2927
Pierrette Roy 418-466-2886**

**Place réservée, repas assuré!
Merci pour votre collaboration**

Samedi le 28 mars 2026 à 19h30

Salle Desjardins du Centre-Récréatif de Saint-Henri
(120, rue Belleau, Saint-Henri (QC) G0R 3E0)

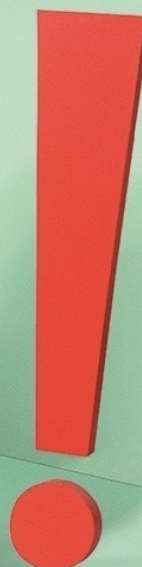
30\$/billet en vente sur lepointdevente.com

**Spectacle bénéfice au profit du groupe des Aventuriers
des Scouts de Bellechasse.**



Avec **PLAISIR**

Le premier one man show de
JF OTIS



Une présentation de

comico

SODEC
Québec



Édition 2026

LES PRIX DU PATRIMOINE

APPEL DE CANDIDATURES

SOYEZ FIER DE CE QUE
VOUS AVEZ ACCOMPLI ET
SOUMETTEZ VOTRE
CANDIDATURE EN LIGNE
D'ICI LE **1ER MARS 2026** !



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE DANS L'UNE DES 4 CATÉGORIES SUIVANTES

Conservation et préservation

Interventions physiques effectuées sur un bâtiment, un bien immobilier, un ensemble bâti d'intérêt patrimonial, des biens mobiliers, des collections ou des éléments visant la mise en valeur ou la conservation dans le respect des caractéristiques d'origine.
Deux volets : institutionnel et Privé



Interprétation et diffusion

Action, objet ou activité qui rend accessible un patrimoine dans son milieu ou encore diffusion d'un patrimoine donné par le biais d'une approche classique ou innovante.



Porteur de tradition

Individu ou groupe d'individus reconnu pour une maîtrise technique ou des connaissances spécifiques issues de la génération précédente et qui se positionne comme un maillon essentiel à la transmission de coutumes ou de savoirs traditionnels en métiers, en musique, en danse, en chant, en conte ou en arts.



Préservation et mise en valeur du paysage

Action ou projet visant à préserver ou à mettre en valeur des éléments significatifs du paysage, un ensemble paysager ou un site patrimonial reconnu pour sa valeur paysagère, que ce soit en milieu rural ou urbain,



Crédits | Artefact urbain, MRC de l'Île d'Orléans, MRC de Portneuf, MRC des Appalaches, MRC de la Nouvelle-Beauce

WWW.CULTURE-QUEBEC.QC.CA/PRIX-DU-PATRIMOINE/

VRAIE DE NATURE

MRC Bellechasse

La population reste stable dans Bellechasse

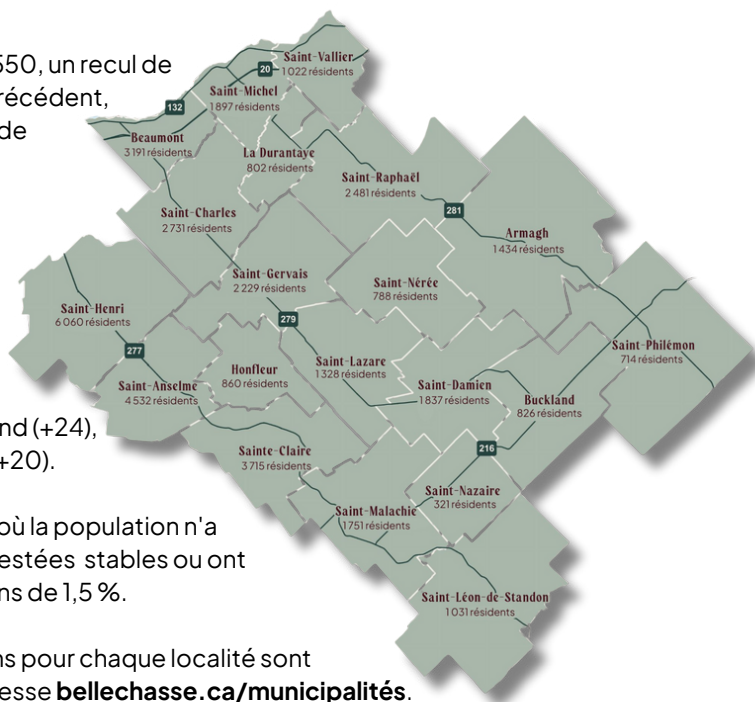
La MRC de Bellechasse est très heureuse de constater que sa population est demeurée relativement stable au cours de la dernière année, à la suite du dévoilement du Décret de population 2025 par le gouvernement du Québec.

Celle-ci est désormais évaluée à 39 550, un recul de moins de 1 % par rapport au décret précédent, qui présentait un sommet historique de 39 624 personnes l'an dernier.

À l'échelle locale, notons que sept municipalités ont vu leur population augmenter. Parmi celles-ci, plus de la moitié ont dépassé le seuil symbolique de 1,5 %, notamment Beaumont (+56), Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland (+24), Saint-Philémon (+11) et Saint-Nérée (+20).

Inversement, sur les 13 municipalités où la population n'a pas augmenté, 10 d'entre elles sont restées stables ou ont connu une diminution minimale de moins de 1,5 %.

Les détails concernant les estimations pour chaque localité sont disponibles sur notre site web à l'adresse bellechasse.ca/municipalités.



Soulignons que ces chiffres proviennent du plus récent Décret de population, qui a été adopté par le Conseil des ministres le 17 décembre 2025 et a été publié dans la Gazette officielle le 24 décembre 2025. Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1er juillet 2024.



**Le comité santé et services sociaux
de la MRC de Bellechasse**
VOUS INFORME



**MRC de
Bellechasse**

Ça va?

Une question de vie ou de mort

Parler avec un proche qui ne va pas bien, ça peut tout changer!



Ligne québécoise d'intervention en prévention du suicide :
1 866 APPELLE (1-866-277-3553)



Texto à un intervenant :
535353



Information et clavardage avec un intervenant :
<http://suicide.ca>



Des ressources gratuites
et confidentielles sont
disponibles
24 heures sur 24,
7 jours sur 7!

VRAIE DE NATURE



Procès-verbal

Le 13 janvier 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **13 janvier 2026** à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Est absente: Siège #4 - Gisèle Adam

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE S SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2025

3.2 - Séance extraordinaire du 9 décembre 2025

3.3 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2025

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

7.2 - Nomination de la personne responsable de la gestion des renseignements personnels et confidentiels

7.3 - Renouvellement de l'adhésion de l'ADMQ

7.4 - Démission de l'employée #284

7.5 - Restructuration organisationnelle | Abolition du poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

7.6 - Création du poste de coordonnateur des loisirs de la Municipalité et des activités du Parc des chutes

7.7 - Mandat à la firme CARE de Montmagny pour le recrutement d'une adjointe administrative

7.8 - Mandat à la firme CARE de Montmagny pour le recrutement d'un ou d'un coordonnateur(trice) en loisirs

7.9 - Demande d'une contribution financière de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

7.10 - Demande d'une contribution financière de la Maison de soins palliatifs du Littoral (MSPL)

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière | Formation des pompiers et des pompières

8.2 - Dépôt du rapport mensuel | Décembre 2025

9 - VOIRIE

9.1 - Demande de paiement | Réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph

9.2 - Renouvellement de l'abonnement à la plateforme SAMI (plateforme de la gestion des actifs)

9.3 - Demande de paiement progressif #2 | Réfection définitive | Excavation Gérard Pouliot inc.

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

10.1 - Demande de paiement progressif décompte #2 et #3 | Entreprise Bonairsd inc.

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Politique de maintien et de fermetures des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH
- PARC DES CHUTES

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES 2026-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025,
tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-03

3.2 - Séance extraordinaire du 9 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-04

3.3 - Séance extraordinaire du 19 décembre 2025

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-01-05

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 13 janvier 2026 pour un montant total de 591 831.33\$.

AUTOMATISATION JRT INC

RÉINITIALER PROG.ORDI US.FILT. 1 052,23

BONAIRSD INC.

RETENUE DÉCOMPTE #1 - 1 431,90

CANAC

RALLONGES & LUM. NOËL CHALOIS 38,94

CANADIAN TIRE

PETITS OUTILS- GARAGE 271,24

CLUB DE SKI DE FOND D'ARMAGH

SOUTIEN FINANCIER 2025-2026 500,00

CLUB FADOQ DE L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

REMB. DÉCORATIONS DE NOËL 188,27

CORPORATION LOISIRS ET SPORTS D'ARMAGH

BUDGET- FÊTE NOËL 1 500,00

DOLLARAMA

DÉCO.NOËL CHALOIS &PROD.NETT. 139,40

DRUMCO ÉNERGIE INC.

ENTRETIEN USINE COMPLEXE 765,19

ENTRETIEN GÉNÉRATRICE USINE 765,19

ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)

TRAVAUX-SALLE ET PARC CHUTES..... 1 599,76

ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC. (LES)

VERS.#4-RETENUES-TRAVAUX 8 RG 126 125,76

EUROFINS ENVIRONEX

ANALYSES EAU POTABLE..... 209,83

ANALYSES EAUX USÉES 755,39

ANALYSES EAUX USÉES 137,40

GESTION DCB

BATTERIE - DODGE RAM 705,01

HUMACO CONSTRUCTION INC.

RETENUES PARTIELLES US.ÉPU. 10 617,82

HYDRO-QUÉBEC

ÉLECT.ENTRÉE SUD-61 JOURS 25,23

ÉLECT.ENTRÉE NORD-61 JOURS 25,23

ÉLECT.FEUX CLIGNOTANT-61 JOURS 30,28

ÉLECT.LUMIÈRES DU RUE-31 JOURS 599,29

ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU 1 548,23

ÉLECT.USINE ÉPURATION-30 JOURS 2 148,15

ÉLECT.USINE FILTRATION-56 JRS 3 111,89

LUC OUELLET ÉLECTRIQUE INC.

RÉPARER 2 LUMIÈRES DE RUE 977,54

MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.

CHALOIS,US.ÉPU.,PARC CHUTES 501,01

RETOUR TAPIS, OUTILS,LUBRIFIANT - 91,45

MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC.

PUBLICATION OFFRE D'EMPLOI DG 2 966,36

MAXXUM GESTION D'ACTIFS

PLAN GESTION ACTIF EN EAU 2 759,40

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC

REMISES PROVINCIALES DÉCEMBRE 7 865,06

NOVACO

BLOCS DÉSOD.URINOIR - GARAGE 40,01

PAQUET & FILS LTÉE

ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS 725,64

ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG 411,11

HUILE CHAUFFAGE-CASERNE 1 430,43

PAVAGES DE BEAUCE LTÉE (LES)

DÉCOMPTE #1-PONCEAU RG ST-JOS. 152 171,58

PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)

BOULE ATTACHE- VTT SÉC.INCEN. 10,45

BROSSE & SAVON- CAMIONS VOIRIE 72,18

MINI AMPOULE-SÉC.INCENDIE 6,65

R.É.P LÉVIS

RÉP. ORDINATEUR US.FILTRATION 381,71

RÉP. ORDINATEUR US.ÉPURATION 97,73

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ADMINISTRATION	
1ÈRE FACTURE AUDIT 2025.....	2 299,50
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	
REMISES FÉDÉRALES DÉCEMBRE	2 751,54
RÉGIE INCENDIE BELLECHASSE-SUD	
ENTRAIDE INCENDIE 2025-10-16	86,80
CAMPAGNE-AIDE TRAV.ÉTRANGERS	200,00
RESTO CASA DES CHUTES D'OR	
SOCIAL DES FÊTES	168,15
CORRECTION CRÉDIT-VISA	0,01
RONA INC.	
SOUPAPE SÉCURITÉ-US.ÉPURATION	22,98
RREMO - AON HEWITT	
RÉGIME DE RETRAITE-DÉCEMBRE	2 909,57
RÉGIME DE RETRAITE-NOVEMBRE	4 129,64
SM-EAU-EXPERT INC.	
VALIDATION DÉBITMÈTRES	2 571,99
SOLUTIONS IT CLOUD	
7 LICENCES COURRIELS	52,17
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	
CONTRAT SERVICE PHOTOC.D.G.	12,80
VIDÉOTRON LTÉE	
CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,65
VIGIL SÉCURITÉ OPÉRATIONS INC.	
ENTRE. CAMÉRAS PARC CHUTES	547,36
REMBOURSEMENT DIVERS	45,98
TOTAL: 337 740,38 \$	
BENEVA	
ASSURANCES COLLECTIVES-JAN.	1 842,20
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	
FRAIS ANNUELS SUIVI-MOBILE	2 273,75
CÉDRIC DUCHESNEAU	
VERS.#2 DÉNEIGEMENT COURS MUN.	4 378,25
CRÉAPHISTE	
MÉDIAPOSTE-JOURNAL-P.CHUTES	1 135,96
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.	
VERS.#2 ENTRE.CHEMINS D'HIVER	127 637,43
EXTINCTEURS MONTMAGNY INC	
ENSEIGNE EXTINCTEUR - SALLE	14,89
FQM ASSURANCES INC.	
ASSURANCES POMPIERS-CADRES	817,50
ASSURANCES 2026	55 027,56
ASSURANCE FADOQ	245,25
FQM SERVICES, COOP. DE SOLIDARITÉ	
SOUTIEN TECHNIQUE 2026	9 318,72
INFO-MANIAC	
SUPPORT INFORMATIQUE - DG	40,24
INT COMMUNICATION	
CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL	
VÊTEMENTS POMPIER	2 530,50
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	
INTERNET USINE FILTRATION	45,94
INTERNET USINE ÉPURATION	114,98

NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	
INTERNET ÉCOCENTRE	40,19
INTERNET CHALOIS	45,94
INTERNET CASERNE	45,94
INTERNET POSTE REFOULEMENT	45,94
TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.	
BOULONS - SOUFFLEUR ARIENS	12,65
PAQUET & FILS LTÉE	
HUILE CHAUFFAGE - CASERNE	1 413,93
PASSEPORT ANIMAL INC.	
SERVICES ANIMALIERS-JANVIER	86,23
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	
4 APP.RESPIRATOIRES-SÉC.INCEN.	43 109,96
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	
MÉDIAPOSTE- PARC DES CHUTES	123,46
MEDIAPOSTE JOURNAL JANVIER	143,05
TÉLUS QUÉBEC (TÉLÉPHONE)	
TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX	573,77
VALVES ET POMPES RENÉ LÉVESQUE	
ENT. CLAYTON- US.FILTRATION	1 931,58
VIDÉOTRON LTÉE	
CELLULAIRES EMPLOYÉS	188,68
REMBOURSEMENTS DIVERS	796,33
TOTAL:	254 090,95 \$
Grand total:	591 831,33 \$

ADOPTÉE

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbal de la MRC de Bellechasse

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 10 décembre 2025.

2026-01-06

7.2 - Nomination de la personne responsable de la gestion des renseignements personnels et confidentiels

ATTENDU la modernisation des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la politique de confidentialité a été adopté le 4 octobre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une mise à jour de la personne responsable de la politique de confidentialité d'Armagh;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal nomme Mme Fadia Bayrakdar comme responsable des renseignements personnels et confidentiels.

ADOPTÉE

2026-01-07

7.3 - Renouveau de l'adhésion de l'ADMQ

ATTENDU QUE, chaque année, la Municipalité d'Armagh renouvelle la cotisation de la direction générale à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

ATTENDU QUE l'adhésion à cette association constitue un outil de référence important en gestion municipale pour les fonctions de directrice générale et de greffière-trésorière, et qu'elle comporte de nombreux avantages;

ATTENDU QUE, suivant la nomination de Mme Fadia Bayrakdar à titre de directrice générale et greffière-trésorière, il y a lieu de l'inscrire comme membre de l'ADMQ afin qu'elle puisse bénéficier notamment de l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- D'ACCEPTER l'inscription de Mme Fadia Bayrakdar à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- D'AUTORISER le paiement des frais afférents à l'assurance « cautionnement et responsabilité professionnelle, frais juridiques et postaction », au coût de 1 167,08 \$, taxes incluses

ADOPTÉE

2026-01-08

7.4 - Démission de l'employée #284

ATTENDU QUE l'employée #284 a été embauchée le 11 mars 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris acte du dépôt de la démission de l'employée;

ATTENDU QUE cette employée occupe le poste d'adjointe administrative - Profil comptabilité;

ATTENDU QUE cette démission est effective à compter du 30 janvier 2026 (dernier jour travaillé);

ATTENDU QUE le conseil souhaite remercier chaleureusement cette personne pour avoir assumé, avec professionnalisme et dévouement, les responsabilités liées au manque d'effectif durant une certaine période, considérant sa propre charge de travail. Son apport a été grandement apprécié et déterminant pour la continuité des opérations.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER la démission de l'employée #284 titulaire du poste d'adjointe administrative - Profil comptabilité, et ce, à compter du 30 janvier 2026.

QUE la direction générale soit autorisée à prendre les mesures administratives nécessaires afin d'assurer la continuité des services.

QUE le conseil remercie chaleureusement cette personne pour avoir assumé, avec professionnalisme et dévouement, les responsabilités liées au manque d'effectif durant une certaine période, considérant sa propre charge de travail. Son apport a été grandement apprécié et déterminant pour la continuité des opérations.

ADOPTÉE

2026-01-09

7.5 - Restructuration organisationnelle | Abolition du poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à une analyse de la structure administrative de la Municipalité;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe avait été créé initialement dans un objectif de relève tel qu'indiqué dans la résolution 2024-01-05;

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'embauche au poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère), le conseil municipal juge nécessaire d'ajuster l'organisation administrative afin de répondre adéquatement aux besoins actuels de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE PROCÉDER à une restructuration organisationnelle afin de répondre aux besoins actuels de la Municipalité d'Armagh.

D'ABOLIR le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

2026-01-10

7.6 - Création du poste de coordonnateur(trice) des loisirs de la Municipalité et des activités du Parc des chutes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une restructuration organisationnelle afin d'optimiser son fonctionnement administratif et opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE cette restructuration fait ressortir la nécessité de créer un poste de coordonnateur(trice) aux loisirs de la Municipalité et aux activités du Parc des Chutes d'Armagh, afin de répondre adéquatement aux besoins actuels de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la création du poste de coordonnateur(trice) des loisirs de la Municipalité et des activités du Parc des Chutes d'Armagh, à la suite de la restructuration organisationnelle, afin de répondre aux besoins actuels de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-01-11

7.7 - Mandat à la firme CARE de Montmagny pour le recrutement d'un(e) adjoint(e) administratif(ve)

ATTENDU QUE le poste adjoint(e) administratif(ve) de la Municipalité d'Armagh deviendra vacant à compter du 2 février 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité juge nécessaire de procéder au recrutement d'une nouvelle ressource afin d'assurer la continuité de la gestion municipale;

ATTENDU QUE la firme C.A.R.E. de Montmagny possède l'expertise requise pour accompagner la Municipalité dans un processus d'embauche;

ATTENDU QU'un comité de sélection est formé des personnes suivantes :

- Mme Mélanie Bolduc, mairesse
- Mme Sue-Élène Belisle, conseillère
- Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme C.A.R.E. de Montmagny pour procéder au processus d'embauche d'une ressource au poste d'adjoint(e) administratif(ve).

QUE la firme C.A.R.E. de Montmagny soit autorisée à accompagner la Municipalité dans toutes les étapes du recrutement, incluant l'analyse des besoins, l'affichage du poste, la réception et l'analyse des candidatures et l'accompagnement du comité de sélection.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou la mairesse soit autorisée à signer tout document requis pour la mise en œuvre du présent mandat.

ADOPTÉE

2026-01-12

7.8 - Mandat à la firme CARE de Montmagny pour le recrutement d'un ou d'une coordonnateur(trice) en loisirs

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse organisationnelle, le poste de coordonnateur(trice) des loisirs et du Parc des chutes soit créé;

ATTENDU QUE la firme C.A.R.E. de Montmagny possède l'expertise requise pour accompagner la Municipalité dans un processus d'embauche;

ATTENDU QU'un comité de sélection est formé des personnes suivantes :

- Mme Mélanie Bolduc, mairesse
- Mme Sue-Élène Belisle, conseillère
- Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme C.A.R.E. de Montmagny pour procéder au processus d'embauche d'une ressource au poste de coordonnateur(trice) des loisirs et du Parc des chutes.

QUE la firme C.A.R.E. de Montmagny soit autorisée à accompagner la Municipalité dans toutes les étapes du recrutement, incluant l'analyse des besoins, l'affichage du poste, la réception et l'analyse des candidatures et l'accompagnement du comité de sélection.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou la mairesse soit autorisée à signer tout document requis pour la mise en œuvre du présent mandat.

ADOPTÉE

2026-01-13

7.9 - Demande d'une contribution financière de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCORDER une contribution financière à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny par une somme de 405 \$ correspondant l'achat de trois (3) billets pour le souper-bénéfice.

DE RECONNAÎTRE l'importance de cette fondation.

ADOPTÉE

2026-01-14

7.10 - Demande d'une contribution financière de la Maison de soins palliatifs du Littoral (MSPL)

CONSIDÉRANT QUE la Maison de soins palliatifs du Littoral (MSPL) accompagne gratuitement, depuis plusieurs années, les personnes en fin de vie ainsi que leurs proches, en leur offrant des soins et services essentiels dans le respect, la dignité et l'humanité;

CONSIDÉRANT QUE la Maison de soins palliatifs du Littoral accueille des personnes provenant du territoire de Bellechasse, incluant des citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource communautaire joue un rôle essentiel dans le soutien aux personnes en fin de vie et à leurs familles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER une contribution financière de 400 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral, à titre de soutien à sa mission et aux services offerts aux citoyens du territoire de Bellechasse.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

2026-01-15

8.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière | Formation des pompiers et des pompières

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2024, le gouvernement du Québec a reconduit le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE le programme a pour objectif de favoriser, sur le territoire québécois, l'acquisition des compétences et des habiletés, notamment exigées par le Règlement, pour disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés qui exercent au sein des SSI municipaux interviennent efficacement et de manière sécuritaire lors de la lutte contre les incendies, en cas de sinistre ou en cas de situation d'urgence pour réduire les conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh prévoit la formation deux (2) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 4.2 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE

8.2 - Dépôt du rapport mensuel | Décembre 2025

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de décembre 2025.

9 - VOIRIE

2026-01-16

9.1 - Demande de paiement | Réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE les travaux de réfection du ponceau sur le rang Saint-Joseph sont terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de paiement par Nvira Environnement inc.;

ATTENDU QUE nous avons reçu le rapport final des travaux de réfection;

ATTENDU QUE cette facture concerne la surveillance environnementale et l'attestation du projet dans Traces Québec et que celle-ci représente la dernière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Didier St-Laurent du Service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 4 882.42 \$ incluant les taxes en lien avec les travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Saint-Joseph et un montant de 747.34 \$ incluant les taxes en lien avec le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale du projet à Nvira Environnement inc. (N/Réf.: 037-ING-2202).

ADOPTÉE

2026-01-17

9.2 - Renouvellement de l'abonnement à la plateforme SAMI (plateforme de la gestion des actifs)

ATTENDU QUE le renouvellement à la plateforme SAMI (carte interactive et tableau de bord) pour la gestion des actifs arrivait à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la plateforme SAMI est un outil essentiel pour la mise à jour des améliorations apportés dans la municipalité;

ATTENDU QUE cette plateforme est la meilleure méthode de travail pour assurer un suivi de nos actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE RENOUVELER la plateforme SAMI pour un montant de 1 483.18 \$ taxes incluses pour l'année 2026.

ADOPTÉE

2026-01-18

9.3 - Demande de paiement progressif #2 | Réfection définitive | Excavation Gérard Pouliot inc.

ATTENDU QUE les travaux de réfection du ponceau sur le rang de la Fourche Est sont terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes de paiement par l'entreprise Excavation Gérard Pouliot inc.;

ATTENDU QUE la réception du rapport final des travaux de réfection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Didier St-Laurent du Service infrastructures de la MRC de Bellechasse, verse un montant de 3 124.12 \$ incluant les taxes en lien avec les travaux de réfection d'un ponceau sur le rang de la Fourche Est (N/Réf.: 037-ING-2202).

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-01-19

10.1 - Demande de paiement progressif décompte #2 et #3 | Entreprise Bonairsd inc.

ATTENDU QUE des travaux de ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif #2 et #3 par l'entreprise Bonairsd inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de M. Arnaud Côté de la Firme EMS ingénierie inc., autorise le paiement #2 au montant de 52 126.79 \$ et le paiement #3 au montant de 4 382.27 \$ incluant les taxes à l'entreprise.

Bonairsd inc., en lien avec le décompte progressif #1 pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-01-20

12.1 - Politique de maintien et de fermetures des écoles et de modification de certains services éducatifs dispensés dans une école

ATTENDU QUE le projet de révision de la Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école est en tait une refonte complète de cette politique;

ATTENDU QUE dans la Politique actuelle (point 2) un des buts est de "préciser les conditions destinées à favoriser le maintien de la dernière école de la municipalité" et que cet énoncé ne fait pas partie du projet de révision;

ATTENDU QUE (point 3) " la présente Politique vise à assurer l'organisation de services dans chaque milieu en s'appuyant sur [...] l'engagement de la communauté " et cette possibilité d'engagement de la communauté ne semble pas faire partie du projet de révision;

ATTENDU QUE (point 7.1) " les dispositions de la présente Politique s'appuient sur [...] l'engagement de la communauté dans le devenir de son école", et que le projet de révision ne s'appuie plus sur cet engagement;

ATTENDU QUE (point 8) la présente Politique " prend en considération le temps et l'organisation du transport et la distance à parcourir par les élèves concernés " et "prend en considération la dernière école d'un village" et que ces considérations ne semblent pas faire partie du plan de révision;

ATTENDU QUE dans la présente Politique (point 9.1.3 et 9.1.3.2) " dès que l'école ne compte que 33 élèves inscrits [...] le milieu est invité à mettre en place des initiatives qui pourraient permettre de maintenir l'école ouverte ". Dans le projet de révision, le seuil de 33 élèves n'existe plus, et le milieu ne semble pas invité à s'impliquer;

ATTENDU QUE dans la présente Politique (point 9.2.1) "dès que l'école utilise moins de 40 % de sa capacité théorique, le milieu sera invité à s'engager pour maintenir l'école ouverte en contribuant financièrement au coût d'entretien" et que dans le projet de révision cette possibilité ne semble plus être mentionnée;

ATTENDU QUE dans la présente Politique (point 9.2.2) le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud favorise la location des équipements de l'école et son utilisation à des fins communautaires avec un ou plusieurs utilisateurs", et que cette possibilité ne semble plus être mentionnée dans le projet de révision;

ATTENDU QUE (point 2) la présente Politique permet " de décrire les modalités de fermeture quand les conditions énoncées à la présente ne sont pas remplies. Ce qui confère donc déjà au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud le pouvoir de fermer une école si une municipalité ne remplit pas ses engagements;

ATTENDU QUE selon l'article 212. le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adopte une politique " sous réserve des orientations que peut établir la ministre " et que dans un effort raisonnable, nous n'avons pas trouvé d'orientation ministérielle qui vont dans le sens de minimiser le pouvoir d'agir des municipalités quant à la sauvegarde de leur école;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MAINTENIR la politique actuelle, laquelle permet à une municipalité d'intervenir afin de préserver son école, tout en attribuant au Centre de Services scolaire de la Côte-du-Sud le pouvoir à sa fermeture si la municipalité concernée ne respecte pas ses engagements.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution aux municipalités de la MRC de Bellechasse ainsi qu'à la députée de notre territoire, Madame Stéphanie Lachance.

ADOPTÉE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

La mairesse met un point d'honneur à l'implication citoyenne, lors de la consultation publique du 10 janvier dernier.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

Une citoyenne soulève un questionnement quant au rôle du coordonnateur aux loisirs de la Municipalité par rapport à la Corporation des Loisirs d'Armagh. Il est précisé que le rôle à tenir est celui de redynamiser le milieu tout en soutenant les bénévoles de l'OBNL qui restera en place.

Un citoyen se demande quelle est la raison d'engager une firme externe. La firme CARE de Montmagny a les outils et les connaissances du marché pour exécuter ce mandat avec efficacité et efficience.

Un citoyen relate que le feu clignotant dans le Rang St-Joseph est défectueux.

2026-01-21

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la séance soit levée. La séance est levée à 20 h 28.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **20 janvier 2026** à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-01-22

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Présentation et adoption du budget pour l'exercice financier 2026

3.2 - Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028

3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVE SUR LE BUDGET 2026 ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-01-23

3.1 - Présentation et adoption du budget pour l'exercice financier 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT le document de présentation du budget 2026 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le budget pour l'exercice financier 2026 qui prévoit des revenus et des dépenses de 3 098 627 \$, tel que décrit ci-dessous : [...]

2026-01-24

3.2 - Adoption du Plan triennal d'immobilisations pour 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Plan triennal d'immobilisations pour 2026, 2027 e 2028 tel que présenté ci-dessous : [...]

3.3 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Roxane Vézina, conseillère, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal le Règlement 217-2026 fixant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'exercice 2026.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS EXCLUSIVE SUR LE BUDGET 2026 ET LE PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

Une citoyenne s'informe pour savoir si les travaux du viaduc du Parc des chutes vont se poursuivre.

2026-01-25

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 3 février 2026

Voyage de vie



Mesdames, Vous avez déjà vécu le sentiment
que l'on ne voulait pas de vous?

Vous avez vécu le sentiment d'abandon
d'une personne proche de vous?

Depuis ces événements, votre vie a changé et vous ne savez
que faire pour éloigner ce sentiment qui vous fait mal?

Joignez vous à nous!

Ensemble, nous ferons un voyage en mer qui nous
apprendra à mieux composer avec ces éléments
(émotions) et qui amènera le calme nécessaire pour la
poursuite de notre voyage de vie. (8 rencontres)

Armagh, Salle municipale

Débutant mardi le 31 mars

9h à 11h30, 8 places disponibles

Pour réserver votre place, 418-883-3633

ou info@cfbellechasse.org



CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

- TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
- PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
- FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

 **581 745-6972**

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

APCHL
 GARANTIE CONSTRUCTION HABITATUELLE

Votre partenaire clé! ☎

235, rue Commerciale
 Saint-Damien
 418 883-5852

constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

RBQ 8345-6756-37

Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse





Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117 |  

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES

Entrepreneur Électricien

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



FÉVRIER 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1  Messe 10h 	2   VIACTIVE	3  Séance du conseil 19h30	4 	5  	6	7 
8 	9   VIACTIVE	10	11 Bureau fermé pour formation (à confirmer)  	12  	13	14 St-Valentin   Messe 16h
15 	16   VIACTIVE	17	18  18h30 	19  	20	21 
22 	23   l'Armagh'joie  VIACTIVE	24	25 Bureau fermé pour formation (à confirmer) 	26  13h30 et 18h30  	27	28 

MARS 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1 	2  1er versement de taxes  VIACTIVE	3  Séance du conseil 19h30	4 	5  	6	7 
8 On avance l'heure  	9   VIACTIVE	10	11  	12  18h30  	13	14 
15 	16   VIACTIVE	17	18 	19  Activité 13h30 Réunion 18h30  	20	21 
22 	23   l'Armagh'joie  VIACTIVE	24	25  	26  	27	28 
29 	30   VIACTIVE	31				